



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Ordre du jour de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

**Adopté par l'Assemblée générale à sa 19e séance plénière,
le 20 septembre 2002**

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale.
5. Élection des bureaux des grandes commissions.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau.
9. Débat général.
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.
11. Rapport du Conseil de sécurité.
12. Rapport du Conseil économique et social.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice.
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;



- c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.
- 16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination.
- 17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - e) Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission;
 - f) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
 - i) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement;
 - j) Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
- 18. Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
- 19. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
- 20. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
- 21. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
 - c) Assistance au peuple palestinien;

- d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.
22. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie;
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire;
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

23. Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel.
24. Culture de paix.
25. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La pêche hauturière au grand filet dérivant, la pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale et en haute mer/pêche illégale, clandestine ou non réglementée, prises accessoires et déchets de la pêche et autres faits nouveaux;
 - c) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants.
26. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
27. Le rôle des diamants dans les conflits.
28. Assistance à l'action antimines.
29. Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
30. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international.
31. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique.
32. Les techniques de l'information et de la communication au service du développement.
33. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.
34. La situation en Bosnie-Herzégovine.
35. Question de Palestine.
36. La situation au Moyen-Orient.
37. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.
38. La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.
39. Question des îles Falkland (Malvinas).
40. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

41. Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 :
 - a) Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;
 - b) Application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.
42. Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).
43. Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
44. Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire.
45. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .
46. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
47. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.
48. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales.
49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït.
50. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
51. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.
52. Renforcement du système des Nations Unies.
53. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
54. Question de Chypre.
55. Agression armée contre la République démocratique du Congo.
56. Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne.
57. Réduction des budgets militaires.
58. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement.

59. Question de l'Antarctique.
60. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.
61. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale.
62. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
63. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
64. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
65. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
66. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
 - c) Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
 - f) Préservation et respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques;
 - g) Missiles;
 - h) Réduction du danger nucléaire;
 - i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
 - j) Relation entre le désarmement et le développement;
 - k) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - l) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - m) Désarmement régional;
 - n) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - o) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - p) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;

- q) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - r) Transparence dans le domaine des armements;
 - s) Désarmement nucléaire;
 - t) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
 - u) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
 - v) Commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - w) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - x) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.
67. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - c) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - g) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.
68. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Commission du désarmement;
 - d) Rapport de la Conférence du désarmement.
69. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
70. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

71. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
72. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
73. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
74. Effets des rayonnements ionisants.
75. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
76. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
77. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
78. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
79. Questions relatives à l'information.
80. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
81. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
82. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
83. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.
84. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Produits de base;
 - c) Science et technique au service du développement;
 - d) Crise de la dette extérieure et développement;
 - e) Système financier international et développement;
 - f) Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit.
85. Questions de politique sectorielle :
 - a) Coopération pour le développement industriel;
 - b) Les entreprises et le développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert illégal de fonds et rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine.

-
86. Développement durable et coopération économique internationale :
- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Intégration de l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale;
 - c) Culture et développement;
 - d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.
87. Environnement et développement durable :
- a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21;
 - b) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - d) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - e) Convention sur la diversité biologique;
 - f) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
88. Activités opérationnelles de développement.
89. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).
90. Formation et recherche :
- a) Université des Nations Unies;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
91. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
92. Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.
93. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.
94. Mondialisation et interdépendance.

95. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire.
96. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
97. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
98. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille.
99. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
100. Prévention du crime et justice pénale.
101. Contrôle international des drogues.
102. Promotion de la femme.
103. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».
104. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires.
105. Promotion et protection des droits de l'enfant.
106. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones.
107. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Application des résultats et suivi méthodique de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
108. Droit des peuples à l'autodétermination.
109. Questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

-
110. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
111. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
112. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.
113. Planification des programmes.
114. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
115. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique.
116. Plan des conférences.
117. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
118. Gestion des ressources humaines.
119. Corps commun d'inspection.
120. Régime commun des Nations Unies.

121. Régime des pensions des Nations Unies.
122. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne.
123. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.
124. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
125. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
126. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
127. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le déengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
128. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
129. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.
130. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
131. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola.
132. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
133. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
134. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.
135. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
136. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
137. Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies.
138. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.
139. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de

déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies.

140. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II.
141. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique.
142. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
143. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
144. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti.
145. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.
146. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.
147. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.
148. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile.
149. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti.
150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine.
151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
152. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.
153. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.
154. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.
155. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-cinquième session.
156. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.
157. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
158. Mise en place de la Cour pénale internationale.
159. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
160. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.
161. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.
162. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction.

163. Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
 164. Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
 165. Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
 166. Octroi au Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
-